



## **Droits et devoirs de chacun** **au sein du Local Jeunes de Cormelles Le Royal**

**L'accès au Local Jeunes est principalement réservé aux jeunes Cormellois âgés de 11 à 17 ans révolus. Peuvent également être admis, si cela est possible dans le cadre des activités proposées, à moyens constants et à tarif plein, les non Cormellois :**

- **ayant fréquenté l'accueil de loisirs pendant 2 ans dans le cadre du projet passerelle**
- ou**
- **amis d'un adhérent**

### **Droits de chacun :**

- Accès au Local et donc à tous ses projets sans aucune discrimination
- L'équipe éducative s'engage à respecter et écouter chaque jeune
- Droit à l'expression pour chaque adhérent du Local Jeunes
- Les activités et projets seront mis en place par les jeunes en priorité avec s'ils le désirent le soutien de l'équipe éducative
- Les jeunes et les parents peuvent rencontrer quand ils le désirent l'équipe éducative (sur les temps d'ouverture du Local Jeunes)
- Tout le matériel au sein du Local Jeunes est à disposition des adhérents

### **Devoirs de chacun :**

#### **Vie quotidienne au Local Jeunes :**

- Respecter chaque adhérent quel que soit son âge, son sexe, son origine, respecter l'équipe éducative, le personnel de Mairie, les élus, les intervenants extérieurs et les parents qui viennent au Local Jeunes
- Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture
- Ranger le Local après chaque activité et avant chaque fermeture
- L'alcool et le tabac sont interdits au sein du Local
- Ne pas gêner autrui avec la musique trop forte
- Ne pas accéder au jardin et au gymnase sans une demande préalable faite par l'équipe éducative auprès de la Mairie

#### **Devant le Local Jeunes :**

- Mettre les scooters et vélos à l'endroit prévu à cet effet
- Jeter les cigarettes dans le bac prévu à cet effet
- Respecter l'environnement du Local Jeunes et donc des riverains

#### **Les projets et activités du Local Jeunes :**

- Respecter les consignes données par les animateurs
- Pour les projets, activités, sorties, il est nécessaire de s'inscrire au préalable auprès de l'équipe éducative, car aucune inscription ne sera prise en compte une fois passée la date prévue par l'équipe éducative

#### **Matériel et Locaux :**

- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition des adhérents du Local Jeunes, ainsi que le matériel apporté par les jeunes lors d'une activité
- Signaler à l'équipe éducative tout matériel ou jeu détérioré ainsi que tout problème tel qu'une ampoule grillée, ...

Gymnases de l'Orée du Bois et de la Halle des Sports :

- Etre adhérent du Local Jeunes pour y avoir accès
- Avoir une paire de chaussures propres
- Etre toujours accompagné par l'un des membres de l'équipe éducative


Responsabilité :

- L'équipe éducative décline toute responsabilité lorsque le jeune n'est plus dans l'enceinte du Local

**Tout abus et non respect des droits et devoirs de chacun engendrera un courrier à la famille, et une information à la Mairie. L'équipe éducative et la Mairie prendront les décisions adéquates (exclusion du Local, la durée dépendra du manquement).**

Ce règlement a été rédigé par les Jeunes, l'équipe éducative du Local Jeunes et la Mairie de Cormelles le Royal.

**Je m'engage à respecter les conditions d'accueil et de fonctionnement et à être en accord avec l'équipe éducative.**

Signature du Jeune	Signature du responsable légal	Signature des responsables du Local Jeunes	Cachet de la Mairie
			<b>Mairie de Cormelles le Royal</b> 20 rue de l'Eglise 14123 CORMELLES LE ROYAL